

Devenir Acteur PRAP IBC - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - Secteur Industrie/BTP/Commerce/Bureau

- 1. COMPRENDRE L'INTERET DE LA PREVENTION**
 - a. Repérer les différents enjeux de la prévention
 - b. Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
 - c. Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- 2. CONNAITRE LES RISQUES DE SON METIER**
 - a. Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
 - b. Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
 - c. Reconnaître les situations susceptibles de nuire à sa santé
- 3. CARACTERISER LES DOMMAGES POTENTIELS LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE**
 - a. Connaître le fonctionnement du corps humain
 - b. Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
 - c. Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
- 4. OBSERVER SON TRAVAIL POUR IDENTIFIER CE QUI PEUT NUIRE A SA SANTE**
 - a. Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
 - b. Identifier et caractériser les risques potentiels
 - c. Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques
- 5. PROPOSER DES AMELIORATIONS DE SA SITUATION DE TRAVAIL**
 - a. A partir des causes identifiées au cours de l'analyse
 - b. En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail
 - c. En prenant en compte les principes généraux de prévention
- 6. FAIRE REMONTER L'INFORMATION AUX PERSONNES CONCERNEES**
 - a. Identifier les personnes concernées
 - b. Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise
- 7. SE PROTEGER EN RESPECTANT LES PRINCIPES DE SECURITE PHYSIQUE ET D'ECONOMIE D'EFFORT**
 - a. Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
 - b. Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

Taux de Réussite à la certification en 2025 : 100%
Nb d'acteurs PRAP 2S formés en 2025 : 7
Taux de satisfaction en 2025 : 100%
Conformément à loi du 11/02/2005, la formation est accessible aux Personnes en Situation de Handicap :
Nous consulter



Durée minimum : 2 jours

14 heures en présentiel sur 2 journées séparées par une intersession de 10 à 15 jours environ



Pré requis : Aucun

Public cible : Tout salarié du secteur IBC

Effectif mini/maxi : 4 à 10 stagiaires



Intervenant : Formateur PRAP IBC certifié (à jour de son MAC)

Objectifs de formation

- **Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques dans son entreprise**
- **Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail**
- **Etre capable de participer à la maîtrise des risques dans son entreprise et à sa propre prévention**

Objectifs Pédagogiques Opérationnels

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable :

- De comprendre l'intérêt de la prévention
- De connaître les risques de son métier
- De caractériser les dommages potentiels
- D'observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé
- De proposer des améliorations de sa situation de travail
- De faire remonter l'information aux personnes concernées
- De se protéger en respectant les Principes de Sécurité Physique

Méthodes et moyens pédagogiques

- Recueil des attentes en amont pour adaptation des contenus et de la pédagogie
- Echanges, exposés et quizz interactifs, démonstrations diverses, exercices pratiques par 2 ou 3 et jeux de rôles
- Analyses et actions correctives pour chaque stagiaire
- Synthèse de la formation et remise d'un aide-mémoire

Mode d'évaluation

- **Un certificat PRAP IBC sera délivré au stagiaire** qui aura participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable par le formateur à l'occasion des épreuves certificatives dans le respect des critères d'évaluation de l'INRS.
- **Le certificat PRAP est valide deux ans.** La prolongation du certificat est conditionnée au suivi d'un stage Maintien et Actualisation des Compétences (Durée du MAC PRAP : 7 h) avec réussite aux épreuves certificatives.
- **Evaluation à chaud et à froid.**

- ✓ **Aucune tenue vestimentaire spécifique mais prévoir une tenue permettant la pratique de ports de charges inertes**
- ✓ **Mesures d'hygiène et de sécurité recommandées par l'INRS entièrement respectées**